



Conseil Municipal du 02 juillet 2025
Délibération n° 2025-52

Convocation envoyée le	24.06.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	13
Nombre de votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaients présents :

Mesdames BOUCHERY, GARRIGUE, ANGEVIN, HUBERT, NÉRISSON et PIERROT.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, DUPONT, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Ariane BARONI à Monsieur Emmanuel DUMENIL
Monsieur Marc THIRY à Monsieur Dimitri FULNEAU,
Madame Christine ROBÉ à Madame Sophie HUBERT,
Monsieur Martin RICHARD à Monsieur Lionel PINAULT
Madame Anne-Sophie LAURE à Madame Sandra NERISSON
Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT.

Absents : Mesdames Sylvie AVRY et Élodie DUPETY et Messieurs Antoine ORSONI et Bertrand LAURIOL.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Admission en non-valeur pour l'année 2025 - Effacement d'une dette (Annule et remplace la délibération n° 2025-30 du 30 avril 2025)

Vu le mail en date du 8 avril 2025 adressé à la Commune de Rochecorbon par la Trésorerie, relatif à certaines admissions en non-valeur,

Vu le recouvrement de certaines pièces par la collectivité,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- 1) **ADMET** la créance en non-valeur pour un montant de **88,27 €** (quatre-vingt-huit euros et vingt-sept centimes).

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nature	Montant	Rejet
2024	T-90	300-DIVERS	2,57 €	
2024	R-221-815	87-CRECHE GARDERIE	3,96 €	
2023	R-301-146	CA-CANTINE+PERISCO	6,74 €	Recouvrement obtenu
2024	R-1-124	CA-CANTINE+PERISCO	6,74 €	
2024	R-222-40	CA-CANTINE+PERISCO	6,94 €	
2024	R-222-31	CA-CANTINE+PERISCO	0,20 €	Recouvrement obtenu
2024	R-184-37	CA-CANTINE+PERISCO	6,94 €	
2024	T-1011	83-CANTINE + GARDERIE PERISCOLAIRE	6,94 €	Recouvrement obtenu
2024	T-922	83-CANTINE + GARDERIE PERISCOLAIRE	6,94 €	Recouvrement obtenu
2024	R-151-73	CA-CANTINE+PERISCO	6,94 €	
2024	R-151-149	CA-CANTINE+PERISCO	6,94 €	Recouvrement obtenu
2024	R-33-17	CA-CANTINE+PERISCO	7,80 €	
2023	T-139	102-AUTRES	15,00 €	
2023	T-195	102-AUTRES	15,00 €	
2023	R-111-70	CA-CANTINE+PERISCO	16,38 €	
TOTAL			116,03 €	
Total rejeté			27,76 €	
Total retenu			88,27 €	

- 2) **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 - chapitre 65 - article 6541 « Créances admises en non-valeur ».
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2025
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL

Le Secrétaire de séance,

Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans